

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Budget Eau – M49 – Adoption du compte administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BASSET, 3^{ème} Adjoint en charge des finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Eau 2022 qui s'établit ainsi :

Section d'investissement

RECETTES	799 347,42 €
DEPENSES	479 254,47 €
RESULTAT	320 092,95 €

Section d'exploitation

RECETTES	748 673,57 €
DEPENSES	747 300,17 €
RESULTAT	1 373,40 €

Monsieur Yves GENEVOIS, Maire, ayant quitté la séance,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

1. Approuve le compte administratif du budget Eau 2022 ;
2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le 3^{ème} Adjoint en charge des finances,

Jean-Luc BASSET

